



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Service

Secrétariat général
Références
SG/VB-LT/2019-009
Téléphone
05 55 11 43 00
Télécopie
05 55 79 82 21
Mél
Ce.drh@ac-limoges.fr
Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat

13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Limoges, le

la Rectrice de l'académie de Limoges
Chancelière des universités

à

Monsieur le président de l'université de Limoges

Objet : Mise en œuvre du dispositif « pré-professionnalisation »

Le dispositif de « pré-professionnalisation » se met en place à la rentrée 2019, et montera en charge progressivement. Il doit permettre d'attirer les étudiants vers le métier d'enseignant qu'il fait découvrir de façon progressive.

Le contrat de « pré-professionnalisation » :

- Recrutement sous statut d'assistant d'éducation (AED), avec des conditions de rémunération et d'intervention spécifiques ;
- Contrat de trois ans, de la licence 2 au Master 1, cumulable avec les bourses d'enseignement supérieur. Rémunération nette (hors bourses étudiantes) : 693 € nets en L2, 963 € en L3, 980 € en M1.
- Temps de travail : 6h (collège) ou 8h (école) par semaine
- Montée en charge progressive des responsabilités sur les 3 années : observation en classe, participation à l'encadrement de « devoirs faits » au collège, co-interventions ponctuelles puis plus régulières et enfin mise en responsabilité d'enseignement
- Affectation : au sein des collèges ou des écoles de l'académie

Pour des informations plus détaillées sur ce dispositif , je vous invite à consulter le site ministériel : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/preprofessionnalisation>

Le calibrage ministériel des recrutements pour l'académie de Limoges à la rentrée 2019 est le suivant :

- 10 recrutements en L2 Lettres en 2d degré (collège)
- 10 recrutements en L2 Mathématiques en 2d degré (collège)
- 15 recrutements en L2 dans le 1^{er} degré (école)

Je vous invite à me transmettre (preprofessionnalisation@ac-limoges.fr) les candidatures des futurs étudiants de L2, prioritairement boursiers, qui souhaitent s'engager dans ce dispositif à la rentrée 2019 (dossier à compléter en annexe) pour le 15 mai 2019. Les dossiers, revêtus de votre avis, seront examinés par les inspecteurs de la discipline et feront l'objet d'un examen lors d'une commission qui se tiendra en juin 2019.

J'appelle votre attention sur la nécessité d'adapter dans la mesure du possible, le cursus de ces étudiants afin de tenir compte de leur volume de travail au sein de l'établissement scolaire sur lequel ils seront recrutés.

Vous trouverez en annexes à ce présent courrier le dossier de candidature (fiche à compléter et documents en joindre) ainsi qu'une affiche à diffuser au sein de vos structures.

Je vous remercie pour votre contribution à la réussite de ce dispositif.



L'académie de Limoges recrute
pour la **rentrée 2019**
des étudiants en contrat de
« **PRE**
PROFESSIONNALISATION »
en Lettres, Mathématiques
et dans le 1^{er} degré

Découvrez le métier d'enseignant dès la L2 !

Un contrat de trois ans, de la licence 2 au Master 1, sous statut d'assistant d'éducation (AED)

Une rémunération nette (hors bourse) de 693 € nets en L2, 963 € en L3, et 980 € en M1, cumulable avec votre bourse d'enseignement supérieur

Pour un temps de travail de 6 à 8 heures par semaine

Avec une montée en charge progressive des responsabilités sur les 3 années

Et une affectation au sein des collèges ou des écoles de l'académie

Pour en savoir plus consultez le site du ministère de l'Education Nationale

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/preprofessionnalisation>

Les dossiers de candidature sont à retirer et à déposer auprès de votre composante